

# Préconisations sur la réforme du lycée : les observations du SNPDEN

## La conduite du changement au lycée

### ***Pour réussir, une réforme nécessite une maîtrise de la conduite du changement***

Les échanges que le SNPDEN avait eus avec Richard Descoings avaient largement porté sur la question de la conduite du changement.

La négligence de cette problématique en tant que telle nous semble une des causes de difficultés récurrentes et répétées, en particulier celle de l'engluement des débats dans le dédale des intérêts (notamment disciplinaires).

Préalablement, il faut nettement insister sur le fait qu'associer la réforme à un préalable d'économies la compromettrait irrémédiablement.

Si certaines dispositions peuvent être mises en place rapidement, ce n'est pas le cas de toutes : certaines nécessiteront du temps. Mais, au-delà de la faisabilité, la question du calendrier renvoie à celle de l'adhésion : nous attirons l'attention sur les risques, déjà vérifiés, qu'un calendrier trop précipité fait courir à la réforme elle-même.

En effet, une réforme réussie n'est pas qu'un ensemble de dispositifs ou de décisions techniques mais une démarche qui fait sens tant pour les professionnels de l'Education que pour les usagers et, au-delà, la société.

### ***S'appuyer sur la responsabilité des établissements***

C'est pour cela qu'il faut faire confiance en la capacité des acteurs locaux à conduire concrètement la réforme. Ils sont les seuls à pouvoir la faire réussir dès l'instant où le message de l'Etat sur les objectifs est clair et partagé.

Dans cet esprit, la reconnaissance de la responsabilité des établissements par l'attribution de moyens leur permettant d'assurer effectivement cette responsabilité constituerait une marque de confiance dans leur capacité à mettre en œuvre la réforme de façon pertinente dans un cadre national bien établi.

Ce serait aussi donner du sens à une autonomie, aujourd'hui souvent virtuelle, et du crédit aux instances de l'EPL en matière de politique d'établissement, notamment leur conseil d'administration, leur conseil pédagogique ou leur CVL.

C'est l'objectif commun à des établissements, différents mais appartenant à un même système, qui doit être mis en avant et non les modalités de réalisation même si, bien sûr, des normes nationales sont indispensables pour l'efficacité de l'ensemble (contenus, certifications, horaires minima).

Cet appel à la responsabilité locale semble aujourd'hui une condition de réussite de la réforme mais elle pose les questions de la régulation (afin de s'assurer de l'égalité effective des élèves dans le service public) et de la « gouvernance » du système éducatif (que le SNPDEN considère comme actuellement non élucidée).

### ***Ne pas généraliser des dispositifs complexes formels***

C'est parce que nous pensons que le choix des dispositifs les plus pertinents de mise en œuvre de la réforme doit plutôt relever de la responsabilité des EPLE que nous sommes peu favorables à la systématisation de mesures complexes, étendues par principe à tous les lycéens et à tous les établissements alors que le rapport souligne, à juste titre, l'extrême diversité des situations.

Cette réticence ne porte pas sur l'intérêt des préconisations elles-mêmes mais sur leur généralisation a priori. En revanche, elles pourraient constituer un inventaire de bonnes pratiques proposées dans un menu national mis à la disposition des établissements.

En effet, les vingt dernières années ont montré la faible efficacité de la généralisation de dispositifs sophistiqués qui répondent à un besoin théorique : les meilleures idées se sclérosent alors rapidement en des exercices formels qui manquent leur but (les modules, partiellement l'aide individualisée).

D'une façon générale, les préconisations retenues doivent être compatibles avec l'organisation pratique et fonctionnelle des établissements. Les contraintes des EPLE que sont la modestie de leur logistique et de leur encadrement ne doivent jamais être perdues de vue.



## **L'enjeu central de l'orientation**

### ***Une réforme articulée avec les objectifs de la loi d'orientation***

Une réforme du lycée doit prendre son sens dans la réalisation d'objectifs qui s'inscrivent dans le cadre de la loi d'orientation de 2005 : élever le niveau de qualification, revisiter les modalités d'orientation et d'évaluation, permettre d'accéder de manière plus égalitaire aux diplômes de l'enseignement supérieur.

Une réforme du lycée doit être associée à une promotion, en amont, du socle commun de connaissances et de compétences et à une réflexion sur l'architecture institutionnelle de l'ensemble.

### ***Un enjeu fondamental : l'articulation entre le secondaire et le supérieur***

Le SNPDEN partage globalement l'analyse faite par le rapport de Richard Descoings sur le rôle et les objectifs assignés au lycée, en particulier l'enjeu fondamental de l'articulation du lycée avec l'enseignement supérieur.

Ce point peut être corrélé avec le rapport remis récemment par le délégué interministériel à l'orientation dont de nombreuses propositions convergent avec nos attentes.

L'orientation doit s'inscrire dans un processus long, de la troisième à l'enseignement supérieur. Elle pose la question des personnels qui l'accompagnent, de l'arbitrage entre les aspirations individuelles et les régulations publiques.

### ***Une simplification du baccalauréat***

La mission de Richard Descoings ne portait pas sur le baccalauréat. Pourtant, à l'articulation du secondaire et du supérieur, les modalités de cet examen, toujours plus complexe et volumineux, pèsent sur la scolarité en lycée alors même que les résultats atteints interrogent sur le sens d'une telle disproportion. En revanche, on peut s'interroger de savoir si ce premier grade universitaire joue correctement son rôle d'interface.

Le SNPDEN s'est toujours prononcé pour sa simplification, le recentrage sur son objet et il a toujours apporté son appui aux initiatives en ce sens mais il est vrai que l'occasion s'en est peu présentée.

Si délicate soit-elle, une réflexion sur le baccalauréat et ses modalités d'obtention resterait bienvenue.



## **Une architecture fondée sur la notion de « curriculum »**

### ***La classe de seconde***

L'approche du rapport de Richard Decoings sur la classe de seconde recoupe nos propres analyses. La classe de seconde doit permettre une véritable détermination en intégrant de manière obligatoire la découverte de différents champs, et cesser d'être encombrée par de multiples options qui sont autant de points d'appui à des inégalités par ailleurs combattues.

Les lycéens doivent y être mieux accompagnés dans le passage à un autre stade de leur scolarité où, en particulier, la maîtrise du travail personnel devient essentielle. Leur évaluation doit être revue. La question des contenus d'apprentissage et des champs disciplinaires devrait être abordée. Le SNPDEN reste attaché au maintien de la référence à la classe car elle constitue un point d'appui à la vie sociale des lycéens.

La cohérence entre ce que les lycéens font au lycée et les objectifs de construction de leur autonomie doit être explorée d'une façon adaptée, c'est-à-dire en n'oubliant pas qu'ils restent des élèves en situation d'apprentissage.

### ***La spécificité des voies technologique et professionnelle***

La voie technologique doit conserver une identité. Le développement de passerelles opérationnelles entre les différentes voies semble indispensable si on souhaite rompre avec « l'orientation par l'échec » tout en prenant en compte la variété des compétences.

L'offre de formation et l'accompagnement de ces élèves dans l'enseignement supérieur doivent être améliorés, notamment par le développement de classes préparatoires technologiques et l'accueil en IUT.

La question de la poursuite d'études des bacheliers professionnels n'est pas réellement résolue et risque de s'aiguiser au fur et à mesure du succès (que nous souhaitons, car nous avons soutenu cette réforme) de l'accès aux baccalauréats professionnels en trois ans.

### ***La question du rééquilibrage des séries générales***

Le sens et les objectifs d'un rééquilibrage des filières de la voie générale nécessitent d'être explicités. Nous sommes sceptiques quant aux mesures préconisées, en particulier pour la série littéraire : des réajustements d'une architecture structurellement déséquilibrée ne susciteront sans doute pas le nouvel équilibre attendu. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé lors de la précédente réforme de la voie générale qui ambitionnait déjà de rééquilibrer les séries et qui a finalement aggravé le déséquilibre.

Les pistes qui avaient été évoquées à la fin 2008 pour le cycle terminal semblaient intéressantes, même si elles se heurtaient à des difficultés techniques réelles et non résolues. C'est pour cela que l'entrée par la notion de « curriculum » des élèves au sein du cycle terminal serait peut-être plus opérationnelle que celle de séries.

Les vœux sur l'amélioration du temps scolaire resteront inexaucés si l'architecture des cours n'est pas radicalement revue dans le sens de la simplification. La situation présente est le résultat d'un empilement de complexités souvent d'une utilité incertaine.



C'est la réussite des élèves qui transforme la dépense d'éducation en investissement pour l'avenir. Or, nombre d'indicateurs ne sont guère positifs et notre système éducatif risque de ne pas être en mesure de satisfaire aux objectifs de formation que lui a fixés le législateur.

Pourtant, c'est la capacité de notre pays à compter demain qui est en cause au travers de la réforme du lycée, celle à former cadres, techniciens et élites en nombre suffisant, sur la base d'un vivier plus large et plus diversifié.

Le SNPDEN est prêt à contribuer à cette réflexion et les personnels de direction à jouer leur rôle dans un lycée qui aurait retrouvé l'optimisme dans l'avenir de ses élèves comme de ses personnels.